Initiales du maire

Initiales de la DG/Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 1er février 2021 à 20h00, par vidéoconférence.

Sont présents en en vidéoconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en vidéoconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2021-02-637 **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo et par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2021-02-638 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Rapports des différents comités
    a. Mairie
    b. Régie incendie
    c. Loisirs
    d. Environnement
    e. Trans-Appel
    f. Urbanisme
8. Adoption du règlement no 2021-02 intitulé « Règlement général »
9. Nomination des personnes responsables pour l'application du règlement général no 2021-02 de la municipalité de Val-Joli
10. Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000$ pour l'année 2020
11. Dépôt de la liste des propriétés en défaut de paiement de taxes municipales pour l'année 2020
12. Résolution pour gestion des archives 2021
13. Conversion de l'éclairage au DEL-autorisation de paiement de la facture no 6167
14. Résolution appuyant le projet de la coopérative en télécommunication Cooptel pour desservir en internet à très haut débit sur tout le territoire de la MRC du Val-Saint-François et demandant une entente particulière avec le Gouvernement provincial à cet effet
15. Résolution appuyant la demande de Cooptel auprès de la CPTAQ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT
16. Réfection et pavage du rang 10- Décomptes progressifs no 2 et 3

HYGIÈNE DU MILIEU
17. Contrat de service pour la génératrice au poste de surpression

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
18. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – janvier 2020

LOISIRS ET CULTURE
19. Demande de soutien financier Action-Partage

AUTRES
20. Affaires nouvelles et suivi

21. Deuxième période de questions

22. Correspondance
    a) MDLCC-Subvention Fonds vert 2020

23. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2021-02-639 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

2021-02-640 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2021**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent. Aucune question par écrit n'a été adressée à la municipalité.

2021-02-641 **6. AUTORISATION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 9 janvier 2021 au 29 janvier 2021 représentent un total net de $12 732.72$.

COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er FÉVRIER 2021

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI *29 janvier 2021*

Liste des paiements émis *(du 2021-01-11 au 2021-02-01)* ***Détaillée par Date***

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100046 (A)			2021-02-02	14	VIVACO groupe coopératif	23,25 $
202100047 (A)			2021-02-02	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	125,49 $
202100048 (A)			2021-02-02	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB. MUNICIPALITÉS	12 108,02 $
202100049 (A)			2021-02-02	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	130,78 $
202100050 (A)			2021-02-02	595	WURTH CANADA LIMITEE	219,19 $
202100051 (A)			2021-02-02	678	SANI ESTRIE INC	6 949,34 $
202100052 (I)	7903		2021-02-02	758	USD GLOBAL INC	664,00 $
202100053 (A)			2021-02-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	152,50 $
202100054 (A)			2021-02-02	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 478,13 $
202100055 (A)			2021-02-02	876	SINTO INC.	206,96 $
202100056 (A)			2021-02-02	1107	DONLOX,(1993) INC.	26,67 $
202100057 (A)			2021-02-02	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE BUREAU	1 227,78 $
202100058 (A)			2021-02-02	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM NADEAU	408,16 $
202100059 (A)			2021-02-02	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	6 726,18 $
202100062 (I)	7904		2021-02-02	1378	PLOMBERIE CHARLES RANDLETT INC.	143,72 $
202100063 (I)	7905		2021-02-02	1379	Energère inc.	32 991,35 $
202100064 (I)	7906		2021-02-02	1382	SOLUTIA TELECOM	394,82 $

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 **63 976,34 $**

Total des paiements **63 976,34 $**

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques **35 421,67 $**

Total des dépôts direct **28 554,67 $**

63 976,34 $

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

Liste des paiements émis ***(du 2021-01-13 au 2021-02-01)*** ***Détaillée par Date***

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100033 (C)			2021-01-15	1310	T.G.C. INC.	83 483,84 $
202100034 (I)			2021-01-22	67	MINISTRE DU REVENU	131,14 $
202100035 (I)	7901		2021-01-29	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	15,54 $
202100036 (I)			2021-01-29	723	AXION	167,89 $
202100037 (I)			2021-01-29	964	TELUS	45,99 $
202100038 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	243,98 $
202100039 (I)	7902		2021-01-29	638	Fonds d'information sur le territoire	30,00 $
202100040 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	106,39 $
202100041 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	842,95 $
202100042 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	1 467,85 $
202100043 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	467,09 $
202100044 (I)			2021-01-29	15	ADMQ	569,13 $
202100045 (I)			2021-01-29	28	HYDRO-QUEBEC	30,24 $
202100066 (I)			2021-01-29	1310	T.G.C. INC.	83 483,83 $
			2021-01-04		FRAIS INTÉRAC	0,05 $

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 **171 085,91 $**

Total des paiements **171 085,91 $**

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques **45,54 $**
Total des dépôts direct **171 040,37 $**
171 085,91 $

Liste des paiements annulés ***(du 2021-01-13 au 2021-02-01)*** ***Par N° chèque***

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant
202100032	2021-01-13	1371	DUBOIS NATHALIE	I	760,14 $

Des frais de 12 $ ont été débités

Total des paiements annulés par type de paiement :

Total des chèques **760,14 $**
Total des dépôts direct **0,00 $**
760,14 $

8. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

a) mairie :
Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

Une rencontre a eu lieu avec Domtar concernant le dossier d'aqueduc dans le secteur. Également, le préfet et le directeur général de la MRC ont été mis au fait de problématiques avec le service d'ingénierie de la FQM au niveau de l'utilisation de ressources externes pour des travaux d'arpentage.

b) Régie des incendies :
Le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine.

c) Loisirs :
La conseillère Josiane Perron mentionne qu'il y a eu une rencontre concernant la Tournée des nouveau-nés qui aura lieu le 13 mars prochain pour arrimer les derniers points. Pour Val-Joli, nous avons 10 inscriptions.

d) environnement :
La conseillère Josiane Perron mentionne que la MRC a offert des ateliers sur les milieux humides.

.

e)Trans-Appel :.
Le conseiller Gilles Perron mentionne qu'il y a eu une rencontre virtuelle. Lors de cette rencontre il y a eu le dépôt du rapport 2020. Les impacts de la pandémie se mesurent dans l'achalandage du service de transport, qui a été utilisé principalement pour les trajets médicaux. Les activités ayant été presque toutes annulées et réduites, il n'y a presque pas eu de transports pour ce type de trajet. La santé financière de l'organisme se porte bien malgré le nombre de transports fortement réduit grâce aux aides gouvernementales et la réduction de dépenses. L'organisme en a profité pour moderniser ses opérations administratives. L'organisme dévoilera sous peu le nouveau nom choisi suite au concours.

f) Urbanisme :
Le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontres du CCU.

2021-02-642 **8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI »**

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 7 décembre 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2021-02 soit et est adopté

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlement de la Municipalité, sous le numéro 2020-05 et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

2021-02-643 **9. NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NO 2021-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE l'article 375 du Règlement général no 2021-02 de la municipalité de Val-Joli prévoit que les officiers municipaux, personnes et organismes responsables de l'application dudit règlement peuvent être nommés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater certains officiers municipaux et organismes pour l'application du Règlement général no 2021-02 de la municipalité de Val-Joli,

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer les officiers et organismes suivant pour l'application du règlement général no 2021-02 de la municipalité de Val-Joli :

Fonction ou organisme	application
Directrice générale	Tous les chapitres
Inspecteur municipal en bâtiment et environnement	Tous les chapitres
Régie intermunicipale d'incendie de Windsor	Tous les chapitres
SPA de l'Estrie	Chapitre XI – les animaux

10. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000$ POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 comprenant une dépense de plus de 2 000 $ avec le même contractant lorsque l'ensemble des contrats comportent une dépense totale d'au moins 25 000 $. La liste est publiée sur le site internet de la municipalité.

11. DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des propriétés en défaut de paiement de taxes municipales pour l'année 2020.

2021-02-644 **12. RÉSOLUTION POUR GESTION DES ARCHIVES 2021**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite s'adjoindre les services d'un archiviste pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la firme H.B. archiviste, représentée par M. Michel Hamel, a déposé une offre de service pour la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de H. B Archiviste au montant de 1227.94$ plus taxes pour une période de 4 jours pour la gestion des archives en 2021 et la mise à jour du calendrier de conservation.

2021-02-645 **13. CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL-AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 6167**

CONSIDÉRANT QUE la firme Energère a présenté une facture partielle pour les travaux de conversion de l'éclairage au Del;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement de la facture 6167 au montant de **32 991.35$**

2021-02-646 **14. RÉSOLUTION APPUYANT LE PROJET DE LA COOPÉRATIVE EN TÉLÉCOMMUNICATION COOPTEL POUR DESSERVIR EN INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DEMANDANT UNE ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL À CET EFFET**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l'Économie et de l'innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE Selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvant l'ensemble des portes non actuellement desservi en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

ATTENDU QUE selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020 « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès à Internet haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »

ATTENDU QUE selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020 indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier :« Les *trous* qui restent dans la couverture seront comblés *au cas par cas*, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées*. On va dire aux telcos : "Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?" », illustre M. Fitzgibbon*.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement.

ATTENDU QUE les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en Août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11).

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la municipalité considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement ;

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

2021-02-647 **15. RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE COOPTEL AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU QUE La municipalité de Val-Joli, comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit.

ATTENDU QUE le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

ATTENDU QUE pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

ATTENDU QUE Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QUE cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

ATTENDU QUE selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s'exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ

ATTENDU QUE pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet

haute vitesse) et député d'Orford, à monsieur François Jacques, député de Mégantic et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2021-02-648 **16. RÉFECTION ET PAVAGE DU RANG 10- DÉCOMPTES PROGRESSIFS NO 2 ET 3**

CONSIDÉRANT que Sintra a présenté une facture pour les décomptes progressifs no 2 et 3 pour les travaux de réfection et pavage du rang 10 dans le cadre du RIRL année 2;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a recommandé le paiement des décomptes no 2 et 3 ainsi que la réception provisoire des travaux

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des décomptes progressifs no. 2 et 3 au montant de 34 029.41$ taxes incluses et la signature de la réception provisoire des travaux.

2021-02-649 **17. CONTRAT DE SERVICE POUR LA GÉNÉRATRICE AU POSTE DE SURPRESSION**

CONSIDÉRANT QUE la période de garantie de la génératrice pour le poste de surpression du secteur rang 10/route 249 prenait fin le 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service pour l'entretien de la génératrice est nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de service pour l'entretien de la génératrice du poste de surpression à DRUMCO au montant de 600$ plus taxes pour l'année 2021 pour les services prévus à la soumission 9602 présentée à la municipalité de Val-Joli le 21 janvier 2021 et prévoir une indexation de 2% annuellement par la suite pour le contrat pour les années subséquentes.

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE JANVIER 2021

reporté

2021-02-650 **19. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ACTION-PARTAGE.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action Partage offre des services d'aide aux démunis

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté une demande de soutien financier pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite soutenir les activités de Action-Partage

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser la subvention de 500$ à Action Partage pour l'année 2021.

27. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

28 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
Pas de questions, la séance étant à huis clos.

29. CORRESPONDANCE
a. MDELCC Subvention fonds vert 2020

2021-02-651 **330. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 26 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,	Marie-Céline Corbeil,
Maire	Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

_____
Rolland Camiré, maire